

Fiche programme

DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMATION INITIALE

Prog SST initiale m^{ai} 2026

Objectif Acquérir les compétences nécessaires pour : - intervenir face à une situation d'accident ou de malaise. - contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.	Public : tout public Modalité : présentiel Prérequis : aucun Durée : 14h	Lieu : en inter dans nos salles à la Rochelle où en intra dans votre entreprise. Contact formateur : Alain Groizeleau, habilité SST INRS. Référent handicap. Tel : 06 32 35 64 04
---	---	---

1. Le sauvetage-secourisme du travail.

Rôle et champs d'intervention du SST dans et hors de son entreprise.

2. La prévention des risques professionnels.

Les notions de base en prévention des risques professionnels.

La mise en pratique des connaissances en matière de prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

3. Protéger

Repérer les dangers, les personnes exposées et protéger.

4. Examiner la victime et faire alerter

5. Secourir

- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe.
- La victime répond, elle se plaint de malaise, de brûlure, de douleur.
- La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- La victime ne répond pas, elle respire (PLS) ou ne respire pas (RCP, défibrillateur).

Méthodes pédagogiques :

- Démonstration, apprentissage des gestes et des conduites à tenir.
- Application sous forme de mises en situations d'accident simulé.

Moyens matériels : Mannequin, défibrillateur, plan d'intervention SST, salle de formation, vidéo, PC...

Modalité d'évaluation et certification de la formation

Le certificat SST INRS sera délivré au candidat ayant satisfait aux épreuves finales de certification des compétences du SST selon le référentiel INRS (8 compétences à acquérir). Le certificat SST donne l'équivalence PSC1.

Validité du certificat : 24 mois

Documents remis à la suite de la formation :

- Attestation de fin de formation et de compétences validées.
- Support de cours « aide-mémoire SST INRS ». Autres supports en fonction de l'analyse des besoins.
- Certificat SST INRS après évaluation du candidat.
- Feuille d'émargement remise à l'entreprise.

Suivi de la formation

Une carte contact permettra aux stagiaires de contacter le formateur après la formation pour des compléments d'information, des conseils gratuits sur la Sécurité et Santé au Travail.

Règlement Intérieur : Les stagiaires devront suivre le règlement intérieur de l'établissement d'accueil (organisation, discipline, hygiène et sécurité, sanction) lire ci-joint le règlement de Assistra SARL.